

Laura Seguin
Conseillère Municipale

Sète, le 26 octobre 2023

Monsieur François Commeinhes
Maire de Sète
Hôtel de Ville
Rue Paul Valéry
34200 Sète

Objet : Demande de précisions – chantier parking A. Briand – tranchées, inondations, exhaure incontrôlable.

P.J : photos (4)

Copie : Mr Clair, Directeur général de la SPLBT, en charge de la construction de ce parking souterrain

Monsieur le Maire,

Je suis interpellée par de nombreux riverains, inquiets du déroulement du chantier cité en objet, et notamment de la montée du niveau d'eau depuis les deux premiers forages mis en place.

Pour rappel, en date du 22 mars 2022, la DREAL a dispensé la SPLBT d'une étude d'impact global, au vu du dossier de demande présenté par le maître d'ouvrage, la SPLBT. Cependant, cette décision a été rendue après examen d'un projet transmis en 2021 qui n'est pas celui qui est actuellement mis en œuvre par le maître d'ouvrage. En effet, au vu du permis de construire accordé postérieurement à l'examen du Préfet (le 28 août 2022), l'ensemble du gros œuvre béton du parking a été descendu de 0,40 m (le niveau fini de la place au-dessus du parking ayant été rehaussé de 0,40 m). **Ceci implique un nécessaire rabattement de la nappe phréatique à -1,40 m NGF, et non plus le niveau -1 m annoncé dans le dossier qui vous a été soumis pour examen en 2022.**

L'abaissement de 0,40 m de l'ensemble du béton du parking a pour conséquences l'accroissement de la colonne d'eau, en même temps qu'une proportion plus importante de zone karstique à creuser, **bien au-delà des 3 % de l'hypothèse initialement retenue dans le calcul donnant 30 m³/heure de débit d'exhaure.**

.../...

De plus, la durée de 12 semaines de pompage paraît irréaliste et les difficultés rencontrées actuellement sur le chantier, dues à la rencontre de calcaire plus affleurant que prévu, contribuent à augmenter notablement la durée de pompage.

Après une année de travaux, la réalité confirme que cette étude d'impact environnemental doit être exigée. En effet, les risques de désordres s'avèrent encore plus considérables qu'ils ne l'étaient en mars 2022.

Outre ce rappel technique, nous avons indéniablement constaté depuis plusieurs jours déjà ces résurgences d'eau dues aux forages entrepris. Notre question est très simple : quelle garantie et quel moyen de contrôle pouvons-nous avoir concernant le respect du seuil des 30m³ /heure de débit de pompage ? Quel dispositif d'information pouvez-vous mettre en place auprès des riverains afin de répondre à leurs inquiétudes légitimes ?

Dans l'attente d'une réponse rapide de votre part, veuillez recevoir, Monsieur le Maire, nos salutations républicaines.

Laura Seguin
Conseillère Municipale

